

**Compte rendu détaillé / Procès verbal du conseil municipal du 4 avril 2024 - 20 h**

L'an deux mille vingt quatre, le quatre avril à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire, régulièrement convoqué le 29 mars 2024

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	x		Pouvoir de M.Thomas	
Monsieur GOEURIOT	x			
Madame DE PALMA ANCEL		x	Pouvoir à M Stcherbinine	
Monsieur STCHERBININE	x			
Madame PROT	x		Pouvoir de Mme Brabant	
Monsieur JACQUINOT	x		Pouvoir de Mme Giroux	
Madame BOURDIN WATRIN	x			
Monsieur WEISSE	x			
Madame MOUNZER	x			
Madame GIROUX		x	Pouvoir à M.Jacquinot	
Madame COLLIGNON	x			
Monsieur CORTIAL	x		Pouvoir de M.Cortial	
Monsieur GRIGGIO		x		
Monsieur BAL	x			
Madame BRABANT		x	Pouvoir à Mme Prot	
Monsieur DEHAND	x			
Madame JACQUINET DEBEAUMOREL		x	Pouvoir à Mme Casagrande	
Madame BATTOU				
Monsieur COLAUTTI	x			
Monsieur ROUARD	x			
Madame CASAGRANDE	x		Pouvoir de Mme Jacquinet	
Monsieur THOMAS		x	Pouvoir donné à M.Hazard	
Madame SCHWEITZER	x			
Madame GRETZ	x			
Monsieur HOUSSON	x			
Madame HAROS				
Monsieur LAHAUSSE	x			
Madame GHEWY				
Madame RICHARD				
Monsieur BROCHET	x			
Madame ANRIFIDINE				
Madame RENAUD				
Monsieur BURATI				

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Quentin Brochet en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h05.

### Ordre du jour

Monsieur le Maire introduit la séance.

#### **1/ Procès verbal séance du 20 février 2024**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
**PREND ACTE** du rapport du 20 février 2024

#### **2 / Fixation des taux d'imposition 2024**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat.

Monsieur Hazard explique qu'après 10 ans de mandat la pression fiscale municipale n'a pas augmenté. Les collectivités ont été désendettées tout en ayant investi deux fois plus que les autres collectivités de même strate.

Le Conseil municipal, à l'unanimité  
**VOTE les taux suivants pour l'année 2024 :**

- **Taxe sur le foncier bâti : 32,50 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 26,35 %**
- **Taxe d'habitation : 4,34 %**

#### **3/ Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes - Budget PRINCIPAL**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		/

Pas de débat

Le Conseil municipal, à l'unanimité,  
**ACCORDE la créance éteinte susvisée pour un montant de 81.00 €.**

#### 4/ Décision Modificative de Crédits N°1 - Budget PRINCIPAL

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat.

Monsieur Hazard évoque la tenue le lendemain soir de l'inauguration du gymnase des planchettes, après celui de Charny et de l'école Porte de France, qui a bénéficié de subvention de l'Etat. Il estime que face à la fracture énergétique, la collectivité a pris des mesures courageuses volontaristes que les citoyens ont entendues et qui ont permis de ne pas augmenter les impôts. Malgré les contraintes l'équilibre est atteint et même avoir des marges d'autofinancement. Les gymnases ce sont 40% d'économie d'énergie, cela va servir cet objectif de limitation des dépenses énergétiques et faire des économies de fonctionnement par ailleurs. Il mentionne également l'inauguration le 15 juin du centre social Anthouard, du city bowl également. Il ajoute que la maison du rabbin avance bien et que la fin de ce chantier est prévue pour août. Il mentionne également les jardins familiaux et le marché des travaux ville haute qui est notifié. Il explique en quoi vont consister ces travaux qui vont commencer dans les semaines à venir, s'étaler sur 6 ans et seront financés à 50% par la ville. Il insiste sur le fait que ces travaux qui ont été largement concertés seront qualitatifs et conformes au patrimoine d'exception qui est porté par le label pays d'art et d'histoire. Il rappelle que lors de la requalification de l'avenue d'Etain il y avait eu beaucoup de critiques mais que désormais il est reconnu que cette requalification est aboutie. La durabilité est prévue et travaillée depuis 2014, bien avant le coup d'accélérateur du covid

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE la Décision Modificative de crédits n°1 du Budget PRINCIPAL.**

#### 5/ Autorisation de signature de conventions de servitude avec ENEDIS, concessionnaire de réseaux - Parcelle 545 AW 67

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		/

Monsieur Cortial énonce qu'il s'agit de 20 euros

Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE la signature de les conventions de servitude avec ENEDIS portant sur la parcelle sise à VERDUN et cadastrée AW n°67 dont la commune de Verdun est propriétaire, ainsi que tout autre acte y afférent.**

**6/ Autorisation de signature de convention de servitude avec ENEDIS, concessionnaire de réseaux - Parcelles 545 BS 330, 334, 342 et 311**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE la signature de la convention de servitude avec ENEDIS portant sur les parcelles sises à VERDUN et cadastrées BS n°330, 334, 342 et 311 dont la commune de Verdun est propriétaire, ainsi que tout autre acte y afférent**

**7/Résiliation amiable du bail commercial - Locaux de la Poste Rue du Docteur Schweitzer**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Monsieur Hazard ajoute que la Poste se réorganise et la question de sa présence aux Planchettes se posait mais il s'est opposé à son départ. Il y a aussi la question de la relocation de la CAF, AMDF, l'ASE, France Service, la mission locale et l'AMATRAMI. L'OPH qui investit 47 millions sur Verdun sécurise les pieds d'immeubles. Lorsque la CAF aura reçu son mobilier, les 3 bâtiments de la rue Jean Pache seront déconstruits et cela réglera certains problèmes. Les Planchettes est aujourd'hui un quartier calme, avec de la solidarité et c'est le résultat d'un travail au quotidien et non d'une action coup de poing ponctuelle.

Monsieur Cortial ajoute que la présence de l'agence postale est primordiale pour la zone du Dragon, de Kennedy, de toute l'agglomération sud.

M. Colautti dit que le point poste est déjà ouvert depuis 1 mois et si la signalétique n'est pas encore en place ça va venir bientôt. La personne qui le tient connaît bien les missions

Monsieur Hazard ajoute que les locaux qui sont désormais vides vont maintenant être rénovés à moindre frais car ils ont déjà été rénovés récemment, pour accueillir le centre de documentation sociale actuellement situé au dessus de la camaraderie. Ces locaux pourront être reloués ou mis à disposition d'associations locales

Le Conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel portant sur la résiliation anticipée du bail commercial concernant les locaux de La Poste sis à VERDUN – 60 Rue Schweitzer, ainsi que tout autre document y afférent et permettant de solder cette situation.**

## 8/ Cession parcelles Plat de Bévaux - Cession lot 22

<b>Rapporteur</b>	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

M.Cortial expose le projet.

Pas de débat

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à céder le lot 22 du lotissement dit du « Plat de Bévaux » selon le tableau suivant :

	Surface m2	Nom Acquéreurs	Montant HT	Montant TTC
Parcelle n°16	489	CLEMENT Laure	34230,00 €	41076,00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir le notaire de son choix pour la rédaction des compromis et des actes de vente.

## 9/ Mise à disposition de l'ancienne Eglise Jeanne D'arc dans le cadre de la compétence culture

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Monsieur Hazard ajoute que c'est une convention annuelle

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'Église Jeanne d'Arc au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

## 10/ Sports - Subvention de compensation SAV Billard

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HOUSSON	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat.

Monsieur Hazard ajoute qu'il a cependant entendu la critique que la location se fait à une association qui compte très peu d'adhérents. Cependant pour lui le nombre d'adhérents ne doit pas faire de différence dans le soutien que la collectivité lui apporte. L'association de tir va ainsi également bénéficier de travaux. Il expose que cette association a souvent dû déménager. Les fluides étaient payés par la collectivité et dans une structure comme le centre social Anthouard qui est une passoire énergétique les dépenses pouvaient être élevées, alors que les nouveaux locaux sont passifs. C'est une avancée écologique et financière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de compensation des fluides de 1 975,64 € au titre de l'année 2024 au SAV Comité Directeur pour sa section SAV Billard et à signer tout document s'y rapportant**

#### 11/ Prestation d'action sociale - Convention COS 2024

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Colautti	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE la signature de la convention 2024 avec le Comité des Oeuvres Sociales du Personnel comprenant l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement, la mise à disposition d'agents, de matériels et de locaux.**

#### 12/ Opération Mille talents 2023

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat.

Monsieur HAZARD indique que plus d'un tiers des Verdunois sont dans une structure associative culturelle ou sportive

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE l'extension à tous les Verdunois de cette aide financière selon les modalités énoncées,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien cette opération et notamment de verser les subventions correspondantes aux associations selon**

les modalités définies.

**M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.**

**DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.**

### 13/ Information sur la protection fonctionnelle des élus

<b>Rapporteur</b>	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat.

Monsieur HAZARD indique que depuis 10 ans il est arrivé à un certain nombre d'élus d'être offensés, attaqués, menacés, notamment en 2016. Il pense que les élus quels qu'ils soient, méritent, comme toute personne, le droit au respect de la dignité de leur personne et qu'il saisira donc la justice à chaque fois que sa dignité ou celle des élus municipaux sera attaquée. Il explique que lors de la braderie du 15 août, M.Stcherbinine et lui ont été violemment agressés et ça aurait facilement pu dégénérer au-delà des menaces. Plainte a été déposée et la protection fonctionnelle a été demandée comme ils en ont le droit car il y a eu agression pendant l'exercice du mandat. Les honoraires de l'avocat sont ainsi pris en charge par la collectivité.

Une association pour la transparence citoyenne lui a d'ailleurs demandé récemment que les divers frais soient communiqués. Ca sera communiqué à l'opinion publique également, il n'y a pas grand chose à déclarer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**PREND ACTE des deux demandes de protection fonctionnelle**

### 14/ Modification des conditions tarifaires de mise à disposition de l'espace Jeanne d'Arc

<b>Rapporteur</b>	Monsieur	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat.

M.Hazard estime que les tarifs, hors association, étaient prohibitifs et que les lieux sont sous-exploités en conséquence. Par exemple, un thé dansant permet de faire vivre le quartier et crée de l'animation, même si ce sont des privés qui les organisent, ça participe à la vie publique et il estime que cela mérite une baisse de tarif

Monsieur Jacquinot demande si il y a un cahier des charges

Monsieur Hazard répond qu'il y a des cautions, une assurance doit aussi être fournie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE le Maire à appliquer pour la Ville de Verdun ces nouvelles conditions tarifaires dans le cadre de la mise à disposition de l'espace Jeanne d'Arc**

**Fin du conseil : 21h04**

Le Maire,

Samuel HAZARD

Monsieur le secrétaire de séance,

Quentin BROCHET